
INFORMATION

La fiche de parcours professionnel et personnel dûment complétée et signée sans aucun autre document (ni diplômes, ni contrats de travail...) doit être directement renvoyée avant le 9 avril 2021:

- **soit** par messagerie à l'adresse secretariat-concours-dnrfp@douane.finances.gouv.fr
- **soit** par courrier à **École nationale des douanes - Service du recrutement**
11 avenue Jean Millet - BP 10450
59203 Tourcoing cedex ;

Vous pouvez vous munir d'une copie de la fiche de parcours professionnel et personnel lors de votre entretien.

Il est précisé que la fiche de parcours professionnel et personnel ne constitue qu'un outil permettant aux membres de jury d'orienter l'entretien. Cette fiche n'est pas notée.

Détail de l'épreuve n°1

- **L'épreuve n°1** consiste en un « entretien sur la base d'une fiche de parcours professionnel et personnel pour apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions au sein de la DGDDI » (arrêté du 08 janvier 2008). Cette épreuve ne comporte pas de préparation.

Le candidat débutera l'entretien, sur invitation du président du jury, par une présentation de son parcours professionnel et personnel d'une durée maximum de 5 minutes.

Les 25 minutes restantes seront consacrées à l'appréciation par le jury des motivations du candidat et de son aptitude à exercer des fonctions au sein de la DGDDI au travers d'une évaluation de ses connaissances générales et de sa capacité de réflexion.
